

COMITE EUROPEEN DES
FABRICANTS DE SUCRE
CEFS
182, avenue de Tervuren
1150 – Brussels
Tel. 322/762 07 60

EUROPEAN FEDERATION OF FOOD,
AGRICULTURE AND TOURISM
EFFAT
38, rue Fossé-aux-Loups
1000 - Brussels
Tel. 322/218 77 30

**DECLARATION CONJOINTE
DES PARTENAIRES SOCIAUX EUROPEENS
SUR L'IMPACT DE L'ELARGISSEMENT
POUR L'INDUSTRIE SUCRIERE
(EFFAT/CEFS)
CONFERENCE DE BRATISLAVA
4 - 5 NOVEMBRE 2002**

Attentifs au défi politique et économique majeur que représente l'Elargissement, l'EFFAT¹ et le CEFS², partenaires sociaux de l'industrie sucrière européenne ont décidé d'organiser à Bratislava, les 4 et 5 novembre, une Conférence sur l'impact de cet événement pour leur secteur industriel.

Réunissant les représentants des employeurs et des salariés de cinq pays candidats, de même que les responsables des pouvoirs publics, cette Conférence permet de mener en commun une réflexion sur la situation actuelle de l'industrie sucrière en Hongrie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie et Slovénie, et de dresser une première évaluation des mesures à prendre avant l'accession. Elle est également l'occasion de préparer, avec l'aide des autorités publiques, une bonne reprise de l'acquis communautaire. Elle vise ainsi à identifier avec chacune des parties prenantes- autorités publiques, employeurs, employés et leurs organisations représentatives - le rôle spécifique qu'ils auront à jouer pour gérer au mieux la période de pré-adhésion en vue d'assurer le succès de l'élargissement.

Les partenaires sociaux sont conscients que la reprise de l'acquis communautaire implique la nécessité de :

- Assurer à leur secteur industriel une compétitivité suffisante pour assumer pleinement ses responsabilités vis-à-vis des différentes parties prenantes.
- Adapter les différentes organisations de marchés afin d'atteindre progressivement l'efficacité communautaire. Un certain nombre d'éléments législatifs se mettent progressivement en place dans les différents pays dans le cadre de la préparation à

¹ EFFAT : European Federation of Trade Unions for Food, Agriculture and Tourism. Cette fédération compte 120 affiliés, représentant 2.5 millions de membres dans 35 pays, dont la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Roumanie, la Bulgarie.

² Le Comité Européen des Fabricants de Sucre représente les intérêts des fabricants et raffineurs de sucre de 15 pays européens (excepté le Luxembourg, plus la Suisse), et de la Hongrie, de la Slovaquie, de la Slovénie.

l'adhésion, mais un important travail de mise en œuvre reste à réaliser, avec l'aide et le soutien des pouvoirs publics.

- Mettre en œuvre les normes sociales et environnementales.
- Améliorer la compétitivité des entreprises, notamment dans certaines régions où les structures industrielles se différencient sensiblement et où le nombre de sucreries reste très élevé. Notons que, dans l'Union, le nombre de sucreries a diminué sensiblement entre 1991 et 2000, et que cette restructuration se poursuit.

Les partenaires sociaux observent également que la réglementation communautaire est elle-même déterminée par deux facteurs principaux liés au commerce international :

- Tant pour l'Union que pour la future Europe élargie, les règles de l'OMC fixent des limites restrictives au niveau des exportations de sucre avec restitutions.
- La récente politique d'ouverture des frontières des Communautés Européennes au sucre originaire des Balkans et des Pays les Moins Développés pose un problème de surapprovisionnement croissant du marché européen.

Face à l'importance de ces défis, les partenaires sociaux sont déterminés à maintenir une communication constante avec les décideurs politiques, tant au niveau national qu'europpéen, de manière à favoriser le meilleur ajustement possible des politiques.

Analysant les indispensables efforts de modification du paysage industriel en cours, les partenaires soulignent l'importance du Dialogue Social Européen et en particulier :

- Réaffirment leur volonté de poursuivre l'information et l'échange de vues sur l'ensemble des questions ayant une répercussion économique pour leur secteur, comme ceci est actuellement le cas dans le cadre du Dialogue Social Européen³.
- Confirment la possibilité de prendre conjointement des initiatives politiques dans le cadre de leur Dialogue, si nécessaire.
- Acceptent de continuer à promouvoir, dans toute la mesure du possible, le développement d'un dialogue social élargi dans le cadre de leur Comité Européen de Dialogue Sectoriel.
- Proposent de créer à cet effet, au sein du comité sectoriel, un groupe ad hoc "PECO" spécifique afin de :
 - identifier les sujets d'intérêt communs sur lesquels ils peuvent progresser de façon significative et utile dans le cadre de l'Europe élargie.
 - évoquer certains aspects liés à la mise en œuvre de la législation européenne, par exemple la législation sur l'information et la consultation, qui précise que "une information et une consultation en temps utile constituent une condition préalable à la réussite des processus de restructuration et d'adaptation des entreprises aux nouvelles conditions"⁴.
- S'engagent à poursuivre les travaux en cours sur la Responsabilité Sociale des Entreprises au sein du groupe ad hoc "Responsabilité Sociale" créé à cet effet, en vue de parvenir à une Déclaration Conjointe.
- Acceptent de discuter entre eux de toute mesure adéquate relative à la formation professionnelle, favorisant une bonne préparation à l'accession de même qu'une bonne capacité de reconversion en cas de nécessité.

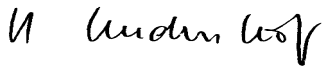
³ Voir la Convention entre le CEFS et l'EFFAT signée le 12 novembre 1997 de même que le Règlement intérieur du Comité de Dialogue Sectoriel signé le 23 novembre 1999.

⁴ Directive sur l'information et la consultation travailleurs n° 2002/14/CE - 9è considérant - JOCE L 80 du 23.3.2002.

Conformément à l'accord sur le dialogue social européen passé entre le CEFS et l'EFFAT, le dialogue élargi n'est nullement destiné à se substituer au dialogue national, les droits et compétences des partenaires nationaux restant inchangés. Il a l'ambition d'enrichir ce dialogue en jetant les fondations d'actions concrètes et pragmatiques visant à renforcer la responsabilité sociale de chacun dans le cadre de l'élargissement.

En conclusion les partenaires sociaux émettent le vœux, qu'avec l'aide et le soutien des autorités publiques, s'instaure un dialogue véritablement constructif et responsable, destiné à établir les fondations d'une Europe élargie sachant allier modèle social et compétitivité économique pour les pays candidats.

Bratislava, le 5 novembre 2002



Harald WIEDENHOFER
Secrétaire Général
EFFAT



Jean-Louis BARJOL
Directeur Général
CEFS